



Comité Départemental de la Retraite Sportive de VENDEE

Saint-Gilles-Croix-de-Vie le 14 mars 2019

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 février 2019 à la Maison des Sports à La-Roche-sur-Yon

Le 25 Février 2019, à 14 H 30, les 24 clubs du Coders 85 étaient invités à se réunir en Assemblée Générale à la Maison des Sports de La ROCHE-sur-YON.

Il a été établi une fiche de présence signée par le président de chaque club ou son représentant. La dite fiche de présence a permis de constater que sept clubs n'étaient pas représentés :

- 3 clubs excusés : Dompierre/Yon, La Ferrière et Venansault,
- 4 clubs non excusés : Apremont, Nalliers, Saint-Avaugourd-des-Landes et le nouveau club de La Tranche/Mer.

Le nombre de voix portées par les clubs présents est de 153 sur 181, le quorum (1/4 des clubs pour 1/4 des voix) est atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Présidée par Gérard VRIGNON, la séance est déclarée ouverte à 14 H 30.

Adoption du compte rendu de l'AG 2018 : aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DU PRESIDENT

Accueil des participants :

Mesdames et Messieurs les Présidents ou leurs représentants, chers amis et licenciés, bonjour et bienvenus pour cette Assemblée Générale.

Je tiens à remercier nos invités présents :

- Madame Bernadette GUY, représentant le président de la FFRS Gérard DESHAYES,
- Monsieur Jean Philippe GUIGNARD, Président du CDOS de Vendée.
- Monsieur Gérard JOUBERT, Président du CODERS de la Sarthe.

Je tiens par contre à excuser celles et ceux qui n'ont pu honorer notre invitation et se sont excusés..

- Madame Annick MOINET, Présidente du CODERS de la Mayenne.
- Monsieur Michel CHUTEL, Président du CODERS de Loire Atlantique.
- Monsieur Pierre LE BON, Président du club de Trélazé.
- Monsieur Nicolas FROUIN, chargé de relations publiques, au Crédit Mutuel de Vendée.

Ainsi que :

- Monsieur le Directeur du Conseil Départemental.
- Madame la Directrice de la DDCS.

Rapport Moral de l'Assemblée Générale du 25 février 2019 par Gérard VRIGNON, président du CODERS :

Je vais commencer ce deuxième rapport moral de ma présidence au sein du CODERS 85 par des chiffres concernant la démographie de notre département. En Vendée, en 2018, nous sommes environ 670 000 habitants et si nous prenons la tranche d'âge de 60 ans à 75 ans qui se monte à 20,2%, le calcul nous donne environ 135 000 femmes et hommes. Pourquoi cette tranche d'âge,

car c'est dans celle-ci que l'on trouve 80% de nos licencié(e)s ; c'est-à-dire, fin 2018, 5400 personnes pratiquant des activités physiques et sportives dans nos clubs, pour leur santé et leur bien-être. Le ratio est vite calculé, il est de 4%. Nous pouvons en déduire que 96% de Vendéennes et de Vendéens de cette tranche d'âge soit ne nous connaissent pas, soit ne sont pas intéressés par ce que nous pratiquons dans nos clubs, soit font du sport dans d'autres Fédérations, ce qui est à mon sens un moindre mal en cette dernière éventualité.

A cela se greffe une autre statistique plus parlante, plus d'un tiers de nos licencié(e)s se trouve dans seulement deux clubs, c'est pourquoi nous devançons très largement la téléphonie mobile pour ce qui est des « zones blanches » dans notre département. En conclusion, il reste et restera à l'avenir toujours autant de travail de développement, afin de nous faire connaître. Comme ce travail est effectué par les bénévoles que nous sommes, cela sera toujours difficile.

J'en prendrai comme exemple la création du club de la Tranche sur mer où il a fallu attendre environ trois ans que cela murisse, à partir d'une rencontre amicale entre les badmintoniens du club d'Olonne sur Mer et ceux des Volants Tranchais. Cela m'amène à remercier Catherine GUIN, ici présente, de m'avoir mis en relation avec le responsable de ce dernier club. Après plus d'un trimestre de rencontres et de démarches diverses, nous avons enfin vu ce club se créer.

Je tiens à vous rappeler qu'en 2018, nous avons perdu un club de 330 licenciés ; c'est pourquoi à l'heure actuelle, nous n'avons pas retrouvé notre nombre de licenciés de la saison 2017-2018. Ce club nous a quitté avec 14 animateurs en activité, à jour de PSC1, formations, je le rappelle, intégralement pris en charge par le CODERS. Mais cela n'a pas empêché de passer de 348 animateurs à 357 en fin 2018. Nous ne signalerons jamais assez, l'importance des animateurs bénévoles dans notre Fédération, car ils permettent de proposer toutes les activités encadrées par eux à des tarifs nulle part ailleurs égalés.

Au dernier Comité Directeur de 2018, j'ai alerté, et je pense que cela fait partie du devoir du Président que je suis, donc j'ai informé ses membres au sujet des formations et plus précisément sur les nouveaux modules intitulés Modules Complémentaires. Avant, ces formations étaient considérées, comme de la formation continue et en cela pris en charge par le CORERS ou en découverte d'une nouvelle activité et alors pris en charge par la Fédération. Maintenant, apparaissant sur le calendrier national, ils sont assujettis financièrement aux autres stages du cursus d'animateur.

A cette époque, je ne pouvais en dire plus, n'ayant pas tous les chiffres de 2018. Maintenant, je peux développer pourquoi j'ai mis en garde ce nouveau fonctionnement, vous le verrez plus avant dans le rapport financier de notre Trésorier, André ROCHER.

J'ai fait le calcul du coût des différents stages du cursus, ainsi que des Modules Complémentaires, ce sont des moyennes. En FCB, le coût moyen d'un stagiaire est de 108,33 euros, ce qui fait 54,16 euros par journée. En M1, 247,20 et 82,60, en M2, 366,34 et 91,58 et en MC 267,25, ce que fait à la journée 124,30 euros. Ces derniers stages sont très chers, car ils font appel parfois à des personnes extérieures à notre Fédération, non bénévoles bien sûr.

Dans une dernière information fédérale, il nous a été signalé que maintenant les animateurs pourront effectuer deux M2 et deux MC la même année. Je demande aux clubs de bien cibler leurs besoins en encadrement, car j'ai peur que financièrement le CODERS ne puisse plus suivre.

C'est pourquoi, je tiens ici à remercier nos partenaires qui nous soutiennent, la FFRS pour l'aide financière à la formation, le Comité Départemental Olympique et Sportif pour le prêt des salles de la Maison des Sports, ainsi que son rôle d'intermédiaire avec le Conseil Départemental pour l'attribution de subventions à la formation de nos animateurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, AG2R qui nous octroyé une belle somme et là nous pouvons remercier Daniel VAUTRIN pour tout le travail de recherche de sponsors effectué encore cette année et le Crédit Mutuel qui à travers le CODERS patronne les Interclubs.

Comme je l'avais dit l'année dernière, j'ai essayé d'être présent à un maximum d'Assemblées Générales de nos clubs et lorsque les dates de certaines se chevauchaient d'aller où j'étais invité pour la première fois. Il est pour moi très important que nous soyons au plus près de la vie des clubs, ne serait-ce pour épauler les dirigeants qui donnent bénévolement une grande partie de leur temps et en cela je les remercie.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Jean Philippe GUIGNARD président du CDOS de Vendée

JPh. GUIGNARD fait part de son plaisir à participer à cette AG et indique suivre nos travaux ne serait-ce qu'au travers des remises de médailles.

Il nous fait part aussi de son inquiétude quant au devenir du mouvement sportif. En vue des JO 2024, celui va être réformé, sans trop avoir pris en compte les ruraux, avec mise en place d'une nouvelle gouvernance par la création d'une Agence Nationale du Sport (Etat, Collectivités Territoriales, le Mouvement Sportif et le monde économique) et la suppression du CNDS en charge de la distribution des aides financières. Toutefois, pour au moins 2019, le CNDS existera encore et disposera d'une enveloppe quasiment identique (160 millions d'euros) avec des incertitudes pour la création d'emplois puisque les demandes n'ont pu être émises, certaines fédérations seront "test" et devront avoir déposé des plans de projet (plan de développement) avant le 1er mars avec un financement qui pourrait être de la forme Ministère --> Fédérations --> Comités --> Clubs.

A partir de 2020, les agences départementales et régionales n'existeront plus et le Ministère sera placé sous celui de l'Education Nationale.

L'objectif fixé pour 2024 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports est d'avoir 3 millions de licenciés en plus dans les clubs. Si cet objectif n'est pas atteint, quid des moyens financiers (seront-ils restreints ?).

Le CDOS de Vendée fédère 60 comités départementaux, c'est un relais de la politique départementale du sport.

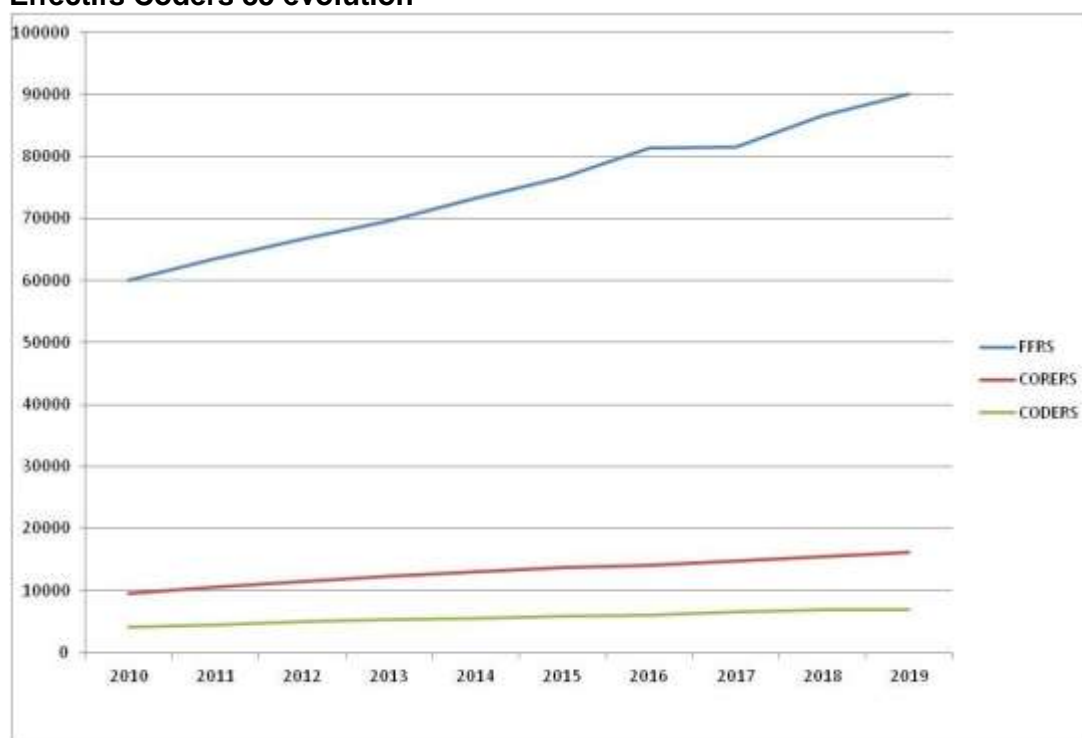
Il travaille sur 4 axes :

- la politique du sport de haut niveau,
- le sport santé,
- le sport : formation et professionnalisation,
- le sport éducation et citoyenneté et fairplay.

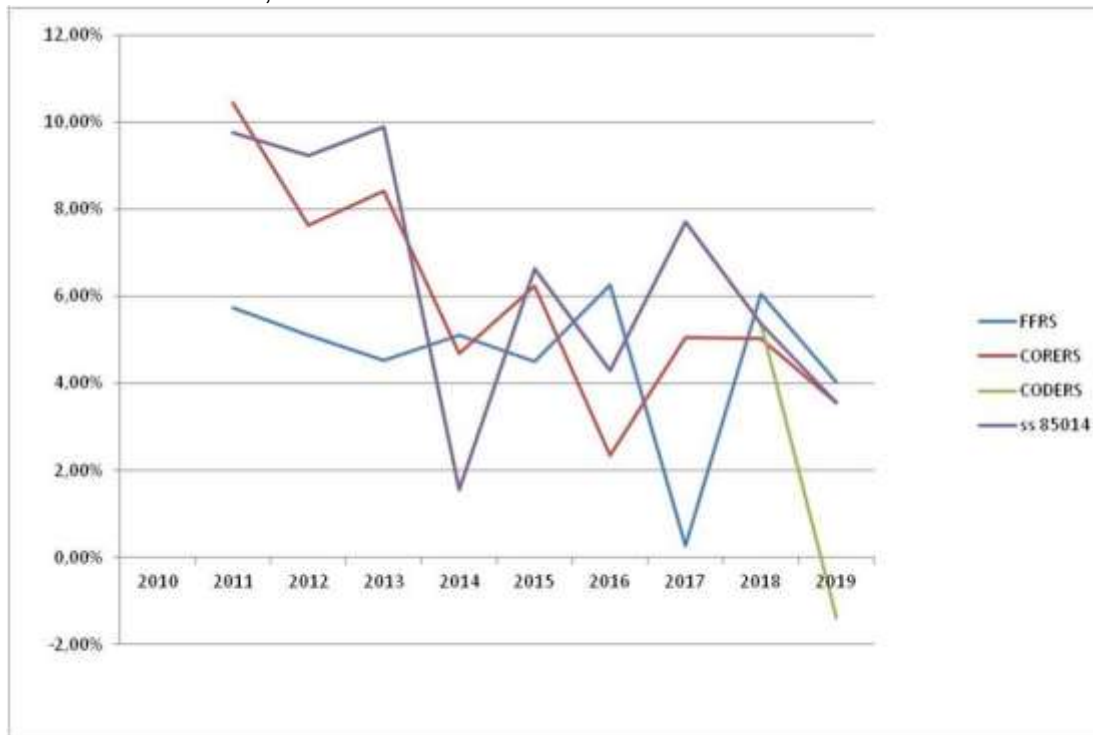
Il conclut en nous souhaitant une bonne assemblée générale.

RAPPORT d'ACTIVITES (par Daniel VAUTRIN et Catherine GUIN)

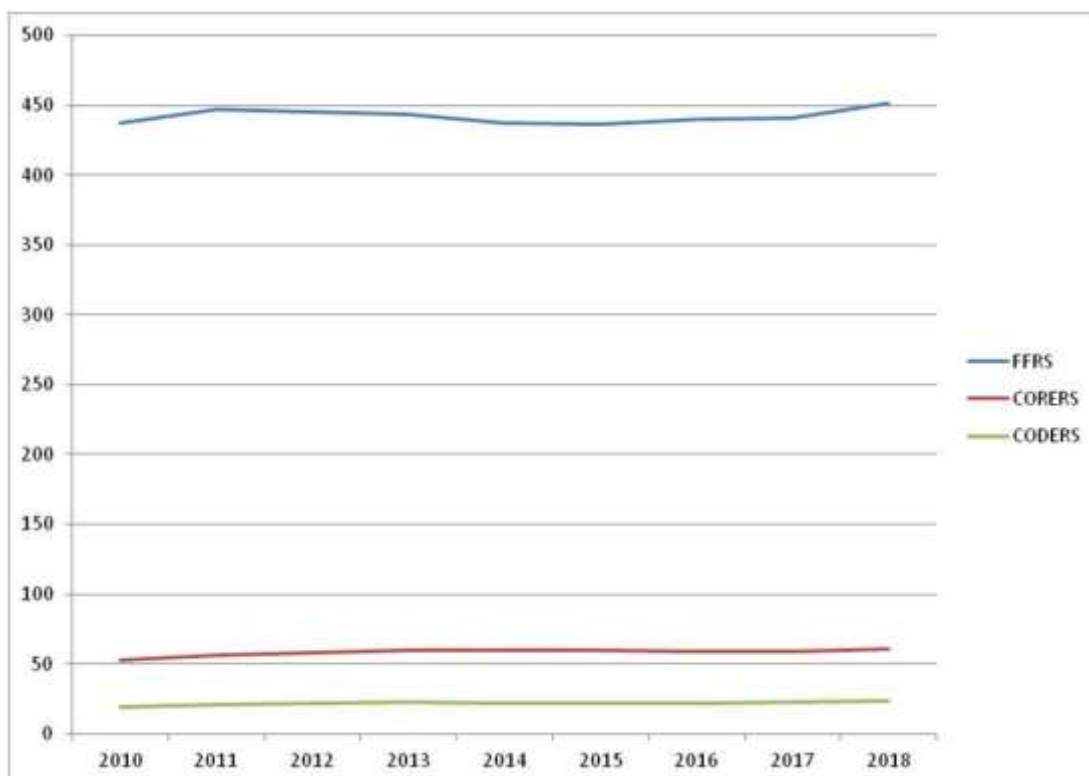
Effectifs Coders 85 évolution



Sur ces courbes en valeurs absolues, on voit que la FFRS continue de progresser avec plus de 3400 licenciés supplémentaires atteignant ainsi la barre des 90000, le CORERS dans le même temps enregistre une hausse de près de 600 licenciés. On voit que la courbe du CODERS a un peu fléchi (cela est lié à la défection du club de l'Amicale des Retraités de Brétignolles 85014) puisque la progression est négative -1,4% (hors Brétignolles cette progression est positive de 3,5 %). Sur ces 9 dernières années, la hausse du nombre de licenciés a été de 66,4% pour le CODERS de Vendée, alors que dans le même temps celle du CORERS PdL a été de 67,5% et celle de la FFRS 49,9%



En valeur relative, les courbes reflètent bien les fluctuations de la progression au fil des années. La courbe de la FFRS après s'être bien redressée en 2017, montre une progression moins forte en 2018, comme celle du CORERS et bien sûr du CODERS (en vert, en violet celle sans le club 85014).



En nombre de clubs, le CODERS est stable (24 pour 24 : 1 défection et 1 nouveau La Tranche/Mer), au niveau national 13 nouveaux clubs ont été créés et 3 au niveau CORERS.

Répartition

Nombre de licenciés CODERS de Vendée										
année	Nbre licenciés	Variation n/n-1	Répartition				Variation n/n-1		Age moyen	
			Hommes		Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
			Nombre	Ratio	Nombre	Ratio				
2013*	5419	10%	1619	31%	3730	69%	5,1%	10,0%	71,2	69,7
2014*	5503	1,5%	1704	31%	3799	69%	5,3%	1,8%	70,2	68,9
2015*	5867	5,4%	1808	31%	3993	69%	6,1%	5,1%	69,4	68,1
2016*	6118	4,3%	1879	31%	4159	69%	3,9%	4,2%	69,6	68,4
2017*	6589	7,7%	2070	31%	4519	69%	10,2%	8,7%	69,9	68,7
2018*	6942	5,4%	2199	32%	4690	68%	6,2%	3,8%	69,9	69
2019	6845	-1,4%	2187	32%	4654	68%	-0,5%	-0,8%	70,2	69,4

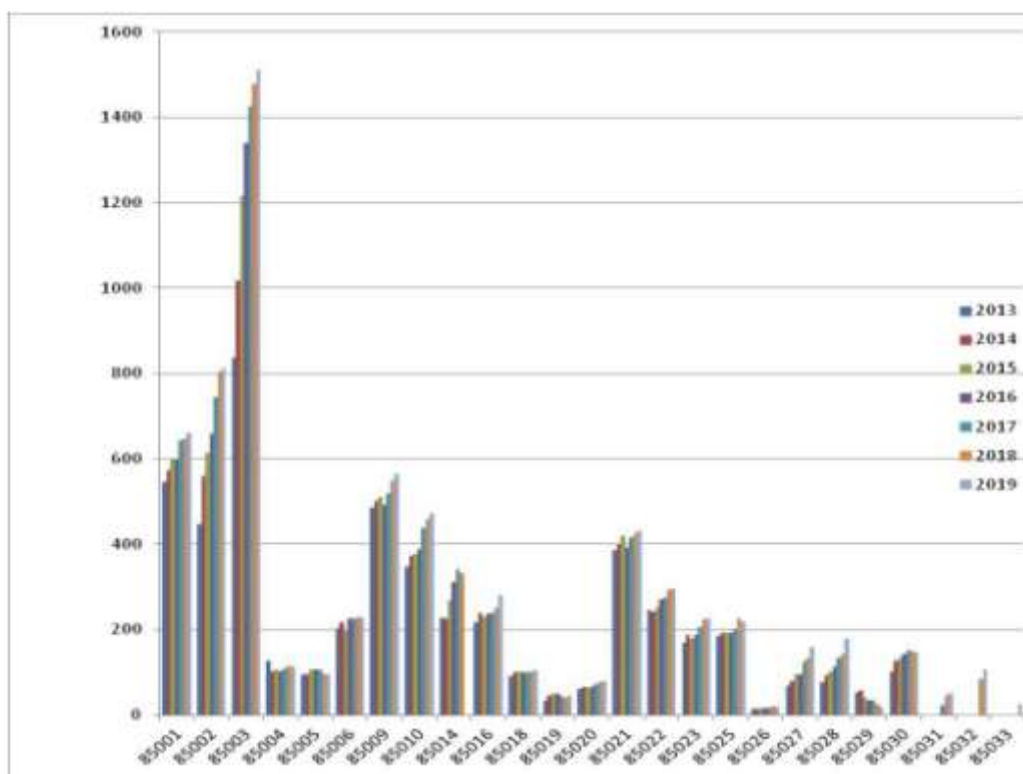
* chiffres pour 2013 - 2018 au 30/06 et pour 2019 au 19/02

La répartition Hommes/femmes ne varie pas, 32% pour les premiers et 68% pour les deuxièmes. Les populations Hommes Femmes avaient tendance à rajeunir (presque 2 ans entre 2013 et 2015 pour les Hommes), cette tendance s'est inversée depuis 2016 et se confirme depuis. Cela laisse à penser que les jeunes retraité(e)s ne sont pas intéressé(e)s par la Retraite Sportive, ou qu'ils ne la connaissent pas, Même remarque l'année passée.

Nombre licenciés par club														
N° Club	Licences 2019		Licences 2018*		Licences 2017*		Licences 2016*		Licences 2015*		Licences 2014*		Licences 2013*	
		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation
85001	660	2%	647	1%	643	5%	597	2%	599	2%	574	5%	545	6%
85002	813	1%	803	8%	744	11%	659	8%	614	9%	560	25%	447	10%
85003	1512	2%	1478	4%	1426	6%	1340	10%	1216	19%	1018	21%	838	15%
85004	114	-1%	115	6%	108	7%	101	-2%	106	1%	102	-19%	126	3%
85005	96	-1%	97	-9%	107	0%	107	0%	107	13%	95	-1%	96	2%
85006	228	0%	227	0%	226	-1%	226	18%	196	-12%	217	6%	204	8%
85009	565	3%	548	5%	520	2%	493	-2%	509	0%	500	3%	486	5%
85010	472	3%	457	4%	438	12%	389	4%	377	0%	373	7%	348	12%
85014		-100%	332	-2%	340	7%	311	19%	268	15%	226	-1%	229	9%
85016	280	12%	250	4%	240	-1%	236	5%	231	-7%	240	11%	217	3%
85018	105	4%	101	2%	99	-3%	100	-2%	102	3%	99	9%	91	1%
85019	45	7%	42	-2%	43	-16%	51	2%	50	11%	45	32%	34	36%
85020	80	3%	78	8%	72	9%	66	5%	63	-5%	66	8%	61	13%
85021	430	1%	424	2%	415	5%	393	-5%	419	3%	400	4%	385	10%
85022	296	1%	294	7%	275	2%	270	7%	252	4%	242	-2%	247	4%
85023	225	1%	223	8%	206	9%	188	6%	178	-5%	187	10%	170	6%
85025	220	-2%	225	14%	198	0%	191	0%	193	=	191	3%	186	16%
85026	19	-10%	21	24%	17	13%	15	15%	15	=	13	-7%	14	12%
85027	158	19%	133	6%	125	32%	95	1%	96	18%	80	18%	68	=
85028	179	26%	142	6%	134	18%	114	18%	102	5%	92	18%	78	8%
85029	19	-27%	26	-24%	34	0%	34	-17%	41	-27%	56	6%	53	7%
85030	147	-2%	150	-1%	151	6%	142	9%	133	2%	127	25%	102	
85031	50	11%	45	105%	22									
85032	107	27%	84	1300%	6									
85033	25													
	6845	-1%	6942	5%	6589	6%	6118	4%	5867	7%	5503	2%	5419	10%
	6845	3,6%	6610 sans l'incidence de la défection du club de Brétignolles											

La plupart des clubs continuent de progresser en nombre de licenciés, la variation allant de 1% à 27 % (2 dépassent les 25%, 1 approche les 20%, 2 sont au-dessus de 10 %, la plupart des autres

sont entre 1 et 3%). Quelques clubs sont en négatifs, les % les plus importants (-10% et - 27% concernent des petits clubs, moins de 20 licenciés)



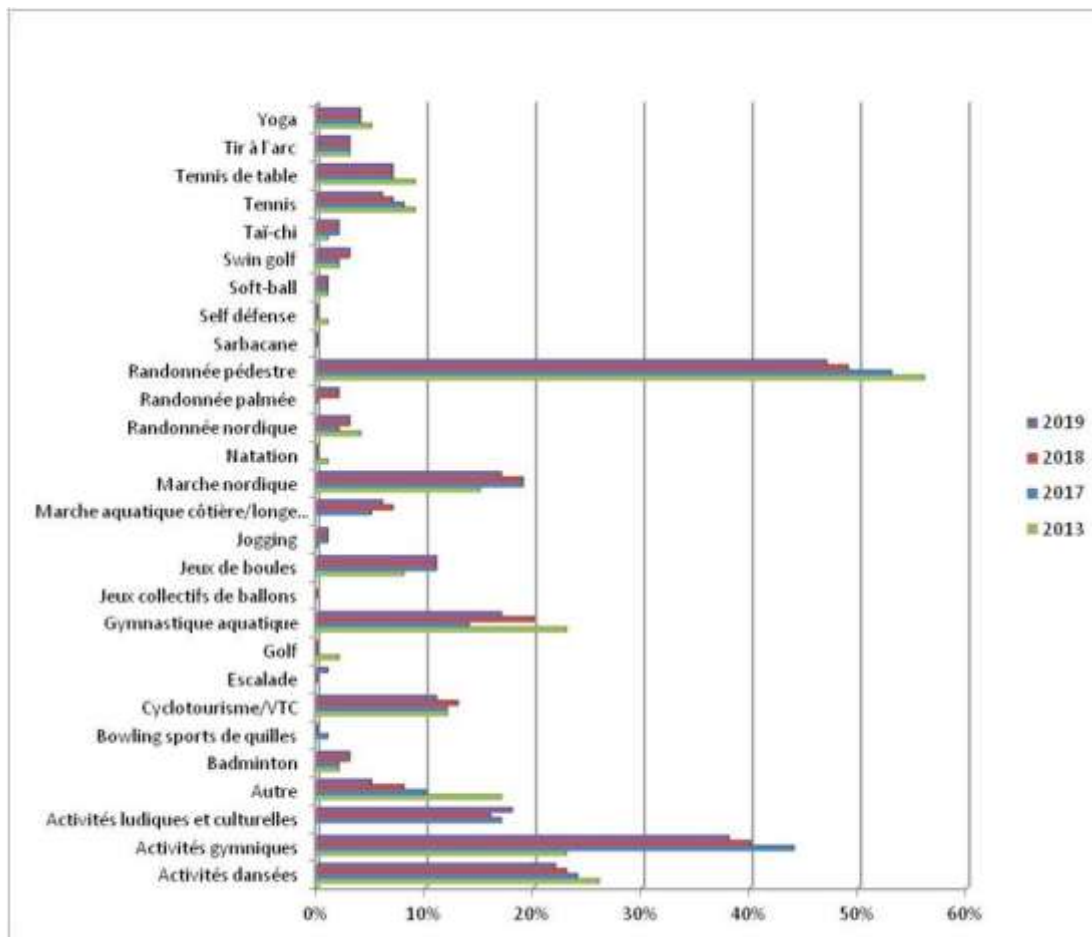
Représentation en volume par club de l'évolution des effectifs depuis 2013. Avec ce graphe on perçoit très bien l'évolution des clubs, chacun repèrera son club.

Fidélité

Année	Nbre licenciés	Renouvellements	Ratio	Nouveaux + Arrivées	Ratio	Abandons + Départs	Ratio
2012	4939	3752	83,1%	1180	23,9%	763	16,9%
2013	5419	4130	83,6%	1289	23,8%	802	16,2%
2014	5503	4226	78,0%	1277	23,2%	1193	22,0%
2015	5867	4622	84,0%	1245	21,2%	881	16,0%
2016	6118	4948	84,3%	1170	19,1%	919	16,7%
2017	6589	5213	85,2%	1376	20,9%	905	15,4%
2018	6942	5540	84,1%	1402	20,2%	1049	17,1%

Le taux de renouvellement repart à la baisse (sans aucun doute dû pour partie à la défection du club 85014 et à l'attrait de clubs d'autres fédérations, confirmé par le nombre d'abandons + départs).

Le ratio des nouveaux + arrivées se tasse un peu. En tenant compte du vieillissement des populations mentionnées précédemment, les nouveaux licenciés seraient déjà à la retraite depuis quelques années.



A la vue de ce graphe en valeurs relatives, voila ce que l'on peut principalement constater :

Comme les années précédentes, le "gros de la troupe" se concentre sur deux activités : la randonnée pédestre et les activités gymniques.

On peut aussi constater que quasiment toutes les activités sont en régression hormis le Taï Chi, le Yoga et les activités ludiques (ne serait-ce pas lié au vieillissement de nos licenciés qui recherchent des activités plus "soft").

Activités du Comité directeur :

Conformément à l'article 10 des statuts du Coders 85, 3 réunions ont été tenues . Chaque comité a fait l'objet d'un CR soumis à l'approbation des membres du CD, en voici les dates pour 2018 :

Lundi 15 janvier 2018

Lundi 04 juin 2018

Mercredi 14 novembre 2018

Toutes ces réunions du Comité Directeur sont précédées d'une réunion préparatoire du bureau.

L'AG 2018 s'est tenue le 19 février au cours de laquelle l'augmentation de 1€ de la cotisation du CODERS a été votée (la cotisation CODERS passant alors à 5 €).

Les comptes rendus de toutes ces réunions sont disponibles sur le site internet du CODERS.

Participation du CODERS aux AG de la FFRS le 15 mars à St-Jorioz (74) et du CORERS le 14 février à Trélazé (49).

Réunion des CODERS – CORERS du 9 au 11 octobre à Paris : les sujets traités concernaient principalement un retour sur la dernière AG et sur le développement (nouvelles activités et créations de clubs: cf. vital'news d'octobre 2018).

Aide à la création du club de La Tranche/Mer.

Deux interclubs ont été organisés : le club du Poiré-sur-Vie le 21 mars, le club de Chantonnay le 5 avril.

Site Internet

www.coders85.fr

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Jan 2018	164	253	718
Fév 2018	169	268	522
Mar 2018	208	320	1 122
Avr 2018	163	231	427
Mai 2018	118	198	293
Juin 2018	136	301	580
Juil 2018	130	480	969
Aoû 2018	164	455	973
Sep 2018	169	252	495
Oct 2018	229	452	818
Nov 2018	248	424	779
Déc 2018	192	254	504
Total	2 090	3 888	8 200

Le site est opérationnel depuis juin 2014.

Il a reçu 1020 visites en 2014, dont 724 visiteurs différents, 1788 dont 1328 différents en 2015, seulement 1506 dont 1179 différents en 2016 et 2364 dont 1603 différents en 2017, en 2018 3888 visites pour 2090 visiteurs différents (rappel : ce n'est pas forcément des visiteurs différents : le système piège le visiteur qui accède plusieurs fois dans la même journée mais pas d'une journée à l'autre).

La durée moyenne d'une visite est de l'ordre de 137 secondes sachant que la majeure partie de visites (plus de 86 %) dure moins de 30 secondes.

Comme les années précédentes, dans les pages du site visitées, la page "albums photos" (alors que ce n'est plus à jour !) et la page "événements" sont régulièrement appelées ainsi que les divers docs PDF (notamment le calendrier de la formation). Les liens vers d'autres sites sont régulièrement utilisés (page "liens")

La création d'une nouvelle page "Actualités des clubs" début 2016, page sur laquelle on aurait pu trouver des nouvelles sur la vie des clubs de Vendée n'a pas eu de succès puisqu'aucune aucune information à y faire figurer n'est remontée des clubs.

Merci, une nouvelle fois, aux clubs d'adresser à D. Vautrin les informations (photos, articles journaux, textes..) relatives à la retraite sportive qu'ils souhaitent voir sur ce site.

Je vous remercie de votre attention.

FORMATION (par Catherine GUIN)

Bilan formation année 2018

Bilan Formation 2018					
Modules	Nombre stagiaires	Coût	Aides FFRS	Aides Cons. Depart.	CODERS
FCB	84	9 100,00	2 432,00		6 668,00
PSC1	124	7 425,00	3 870,00		3 555,00
AS	8	2 020,00	714,00		1 306,00
Module 1	59	14 585,00	5 508,00		9 077,00
Module 2	66	23 080,00	11 291,00		11 789,00
Modules Complément.	20	5 345,00	1 532,00		3 813,00
Restauration PSC1		1 056,60			1 056,60
Total	361	62 611,60	25 347,00	3 134,88	34 129,72
Autres subventions : CNDP 1800,00 € + Crédit Mutuel 750,00 € + AG2R 3000 € = 5550,00 €					
Conseil Départemental 4 589,12 €					
Coût des formations à la charge du CODERS					
34129,72 € - (5550,00 + 4589,12) = 24 010,60 €					



CODERS 85 - Assemblée Générale du 25 février 2019



Le nombre de stagiaires a sensiblement augmenté (361 en 2018 pour 324 en 2017) engendrant une augmentation du coût supporté par le CODERS, après déduction des aides et subventions (24010,60 € en 2018 pour 18326,17 € en 2017).

Compte tenu des coûts engendrés, il est demandé aux clubs de bien cibler leurs besoins.

Formation 2019

Le tableau ci-dessous récapitule les demandes enregistrées par C. GUIN à ce jour :

FCB	AS	M1	M2	MC	PSC1
66	25	37	54	11	130

M2	Inscrits	En attente	
Activités aquatiques		3	pas de stage prévu
Activités dansées	7	8	en cours de cursus
Activités gym	12	1	en cours de cursus
Cyclotourisme	3	1	complet
VTC		2	complet
Badminton	1	5	complet
Tennis de table	3	2	complet
Tennis		4	pas de stage prévu
Tir à l'arc	3	2	complet
Swin golf	1	4	
Tai chi	2		
SMS	3	2	
Marche nordique	10	6	
Rando	9	3	
	54	43	

AS	Inscrits
Jeux de boules	8
Cyclo	4
Marche	13
	25

Coût global estimé 52 640 €

C. GUIN énonce les nouveautés à venir :

- nouveaux stages programmés ou à programmer :
 - un stage activité aquatique sera programmé d'ici la fin de l'année,
 - un AS marche / balade de proximité du 11 au 14 juin (peut-être un futur M2 ?)
 - un M2 VTC du 16 au 20 septembre,
 - un M2 cyclo en fin d'année,
 - une expérimentation Qui-Gong
 - un module complémentaire VAE (vélo à assistance électrique) : perfectionnement, technique et sécurité aura lieu dans l'est de la France,
 - un M2 VTC est programmé dans les Hauts de France à Montdidier.
- nouveautés :
 - les AS et AS cyclo pourront directement suivre un M2 (mais il faudra avoir un an de pratique),
 - le module complémentaire Marche aquatique côtière passera en M2 en 2020,
 - dossier "validation des acquis" : tout dossier dont le FCB et le PSC1 non faits sera débouté. Ce qui change : un seul dispositif (VA) qui prend en compte un parcours global (expérience et formation) au lieu d'un dispositif VAEF et un dispositif RDA,
 - une passerelle marche nordique vers randonnée et vice et versa va être mise en place sous la forme d'un MC2,
- commission Formation de la FFRS du 22 février sur la sécurité :
 - les animateurs doivent veiller au bon équipement,
 - pour la marche aquatique côtière avoir le matériel de sécurité (bouée, sifflet, téléphone)

Après cette présentation du rapport d'activités, il est procédé à son approbation par l'AG : ce rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER (par le trésorier A. ROCHER)

Ce rapport a été préparé par André ROCHER qui, pour raison de santé, ne peut être présent à cette AG. Daniel VAUTRIN présente ce rapport

Le premier tableau présenté est celui des Charges / Recettes 2018

Dépenses		Recettes	
Frais d'adhésions	135,00	Cotisations Adhérents	29853,70
Activités	62611,60	Aides et Subventions	12339,12
Frais de fonctionnement	6922,13	Activités	26689,00
Charges exceptionnelles	0,00	Produits divers	137,01
		Produits exceptionnels	32,00
TOTAL	69668,73	TOTAL	69050,83

Le poste Activités représente 89,9 % des charges, supérieur à celui de l'année précédente (82,9%) qui était déjà énorme. C'est bien sûr en lien direct avec l'augmentation des formations vue précédemment. Le poste Activités a été financé par les différentes aides et subventions et la part licences du 1er janvier 2018 au 31/12/2018 (la part des licences 2019 pour la période du 1/1/2019 au 31/8/2019 apparaît ailleurs dans un autre tableau). C'est certes un signe encourageant (plus d'animateurs dans les clubs) mais qui entraîne des soucis financiers.

Le poste Frais de fonctionnement enregistre une diminution notable par rapport à 2017 (6922, 60 pour 8953,35 en 2017), ce sera très difficile de descendre plus bas. Toutes les rubriques de ce poste sont en diminution sauf les timbres poste, pour en réduire le montant, A. ROCHER propose d'effectuer les remboursements faits aux clubs par virement, ceux faits aux licenciés à titre personnel lors des déplacements pour les comités directeurs resteront par chèque. Cette proposition est acceptée par l'assemblée générale, **chaque club devra adresser un RIB à A. ROCHER.**

Côté Recettes, le montant des cotisations adhérents a augmenté de 2891,40 €, cela est lié en grande partie à l'augmentation de 1 € de la cotisation CODERS votée lors de l'AG de 2018.

Le montant des subventions s'élève à 12339,17 dont 10119,17 pour la formation (en 2017 : 8224,88 dont 5984,88 pour la formation). Cette augmentation est due au montant des aides formation versé par le Conseil Départemental directement lié au nombre de stagiaires, à l'aide de 3000 € de l'AG2R et à une légère augmentation de la subvention CNDS (+ 300 €).

Ce tableau de charges / dépenses fait donc apparaître un résultat négatif de 617,90 € pour l'exercice 2018.

D. VAUTRIN présente ensuite le bilan au 31/12/2018

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS			
Mobilier de bureau	422,94		
Matériel informatique et web	1 184,96		
Amts mob-mat-site	-1 607,90		
Stock matériel	2754,05		
Disponibilités Financières		Charges à payer	185,48
Produits à recevoir	3822,38	Produits constatés d'avance	22296,00
Arrhes sur stages 2019	2880,00		
Livret Crédit Mutuel	18405,49	Réserves début exercice	37471,13
Compte Bancaire	31472,79	Résultat de l'exercice	-617,90
	59334,71		59334,71

Le stock de matériel est identique à celui de 2017.

Les arrhes sur stages 2018 correspondent aux 45 € versés à l'inscription aux formations.

Les produits constatés d'avance sont le prorata des licences versées depuis septembre 2018 pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019 (cf. point précédent sur le montant des licences enregistré en 2018).

Les réserves associatives se montent à 37471,13 € (montant des réserves à fin 2017 35514,36 € augmenté du résultat positif de l'exercice 2017 de 1956,77 €)

Et on retrouve les montants de trésorerie (livret et compte bancaire) et bien sûr le résultat négatif de 617,90 €.

Suit ensuite la présentation de ces résultats sous forme de graphiques en camemberts (cf. fichier adressé avec l'invitation à l'AG).

Présentation ensuite du détail de l'actif et notamment le détail du matériel de bureau (422,94 pour 2 tables, un bureau et 10 chaises), du matériel informatique (1184,96 pour un vidéoprojecteur, un site internet et un dictaphone) et le stock de matériel (cannes de swin-golf, bâtons de marche nordique)

Après avoir commenté, l'état de rapprochement bancaire conduisant au solde bancaire au 31/12/2018 de 31472,79 €, présentation du fonds de roulement du CODERS :

FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2018

Stock	2754.05
Arrhes stages	2880.00
Charges d'avance	3822.38
Banques	49878.28

	59334.71
dettes	- 22481.48

	36853.23

FONDS DE ROULEMENT

Dépenses annuelles : $69668.73 : 365 = 190.87\text{€}$ par jour

Le Fonds de roulement correspond à $36853.23 : 190.87 = 193$ JOURS soit 52.89%

Par rapport à 2017, ce fonds roulement est en régression (il était de 69,4 % soit 253 jours). Cela signifie, qu'il va falloir augmenter nos recettes (cotisations, partenariats, autres...) ou revoir le financement des stages ?

Intervention des vérificateurs aux comptes

Martine SOUCHET nous fait part du compte-rendu suite à la vérification des comptes réalisée par le 1er février 2019.

"Nous, Jocelyne BEGAUD et Martine SOUCHET, chargées de la mission de vérificateurs aux comptes, sommes rendues le 1er février 2019 à La-Roche-sur-Yon, Maison des Sports 202 boulevard Aristide Briand où nous avons pu effectuer notre mission de Vérificateurs aux comptes du CODERS 85.

Nous avons vérifié les comptes financiers ainsi que les pièces comptables présentés par André ROCHER, trésorier du CODERS, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Nous n'avons pas décelé d'anomalies et pouvons certifier conformes et véritables les comptes de l'exercice au 31 Décembre 2018 se soldant par un résultat négatif de 617,90 €."

Sur proposition d'André ROCHER, l'assemblée générale valide l'affectation de ce résultat négatif au compte de Réserves Associatives,

Présentation ensuite du budget prévisionnel 2019 en précisant que les chiffres ont été calculés sur une base de 7000 licenciés et le nombre de stages connus au moment de sa préparation.

Dépenses		Recettes	
Frais d'adhésions	130,00	Cotisations Adhérents	35000,00
Activités	57680,00	Aides et Subventions	6390,00
Frais de fonctionnement	7830,00	Activités	24100,00
		PRODUITS DIVERS	150,00
_Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	0,00
	65640,00		65640,00

Gérard VRIGNON fait maintenant procéder à l'approbation du rapport financier : le rapport financier est approuvé à l'unanimité,

et au vote du budget prévisionnel 2019 : budget prévisionnel voté à l'unanimité.

DESIGNATION DE 2 VERIFICATEURS AUX COMPTES

Jocelyne BEGAUD de St-Jean-de-Monts et Martine SOUCHET de Chantonay acceptent de poursuivre cette mission pour l'année 2019.

L'Assemblée Générale valide ce choix et applaudit chaleureusement ce volontariat.

INTERVENTIONS DES INVITES

Marie-Christine BLACHE présidente du CORERS Pays de la Loire

Elle rappelle que la Vendée est le 1er département, en nombre de licenciés, au sein de la FFRS et de la région.

Développement :

- Le CORERS travaille sur le développement, la région représente 10,9 % de la FFRS c'est la 1ère région sportive de France.
- En Vendée, il y a des zones blanches à investir : Challans, Luçon, la Mothe ACHARD par exemple.
- Sur la Loire Atlantique, 2 nouveaux clubs ont été créés et 2 sont à venir (il faut de 6 mois à un an pour créer un club).

Formation :

- Il y a eu 759 stagiaires en 2018 dont 234 Vendéens. Nous cherchons à stabiliser les coûts de formation (certains stages sont déficitaires) par la recherche de nouveaux sites avec le meilleur rapport qualité/prix.
- Pour limiter les coûts de transport, nous essayons d'avoir des instructeurs, outre ceux des Pays de la Loire, qui ne viennent pas de trop loin.

Recherche de subventions : cela nécessite un gros travail et malheureusement parfois pour ne rien obtenir.

Elle insiste sur la labellisation sport santé région délivrée par le CROS Pays de la Loire, tous les clubs peuvent la demander.

Bernadette GUY représente le président de la FFRS Gérard DESHAYES

Le budget de la fédération s'élève à 2 millions d'euros, mais à quoi sert-il ? notamment :

- à la formation,
- à faire du développement (pour éviter d'augmenter la cotisation), cela nécessite de gros efforts et parce que ce n'est pas évident, la FFRS embauche des conseillers pour cela.

Elle précise que les subventions sont en baisse de 50 % en 10 ans, il faut donc trouver des fonds ailleurs : le partenariat.

Elle rappelle que la cotisation FFRS (20 € dont près de 3 € d'assurance) est la moins chère de toutes les fédérations.

Le coût pour former un animateur s'élève à 770 - 800 € et jusqu'à 1000 € avec les modules complémentaires. A la remarque sur le coût élevé des modules complémentaires, elle indique qu'elle en fera part au niveau national.

A propos du prochain colloque médical national "Sport senior tous connectés", qui aura lieu dans les Pays de la Loire, elle indique que c'est un moyen de faire connaître la FFRS : nous sommes une fédération qui ne pratique pas de compétitions, donc difficile de se faire connaître.

La fédération enregistre 15 à 20000 nouveaux licenciés par an (cela ne représente pas l'augmentation du nombre total de licenciés, car dans le même temps, il y en a qui arrêtent ou quittent la FFRS). C'est surtout le "bouche à oreille" qui nous amènent ces nouveaux licenciés. On propose des choses que les autres fédérations n'ont pas : "de plus de 50 ans jusqu'à la porte des maisons de retraite".

Les SMS vont nous permettre de garder les licenciés plus longtemps et d'en amener des différents.

En tant que présidente de la commission féminine nationale, elle pose la question sur une enquête récente sur le recensement des femmes dans les instances dirigeantes des clubs et souhaiterait avoir des retours.

Elle parle aussi de la journée intergénérationnelle : c'est important de le faire mais cela dépend de la forme et du jour choisi, c'est un moyen d'attirer l'attention du monde sur la FFRS (cela peut donc amener de nouveaux licenciés).

Aux questions posées sur le renouvellement du certificat médical (proposition d'indiquer la date de renouvellement du CM sur la licence) et de la simplification des documents à signer lors du renouvellement de licence (n'avoir qu'un seul document), elle indique qu'elle en fera part au niveau national.

Prochaine réunion

Comité Directeur le 1er juillet à 14h30.

Le président
Gérard VRIGNON

Le vice-président
Daniel VAUTRIN